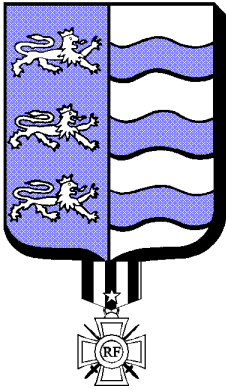


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2017



MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

Date de convocation

23/06/2017

Date d'affichage

07/07/2017

*L'an deux mille dix-sept, le quatre juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **MESENBOURG** Audrey, **RYDZIO** Raphaël, **SCHNEIDER** Serge,
KNORST Anne Marie, **BERNARD** Alain, **GAUER** Jean Paul, **LEONARD** Jacqueline,

Absents : **DOMINELLI** Maurice (procuration à MESENBOURG Audrey), **BANAS** Edmond (procuration à BERNARD
Alain)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à
l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Réunion du 7 avril 2017 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière séance en date du 7
avril 2017, le Conseil municipal approuve à la majorité des votants (11 Votants ; 11 Pour ; 0 Contre ; 0
Abstentions)

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Maire propose d'ajouter d'un point à l'ordre du jour

- Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau (SIEB)

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité des votants, accepte l'adjonction du point.
(Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

N°22-2017 : Devis ENEDIS : Passage au tarif jaune

Le Maire expose à l'assemblée l'étude de la société ENEDIS qui préconise le passage au tarif jaune pour le
bâtiment afin de pouvoir distribuer l'électricité nécessaire au trois blocs immobiliers. Cette société présente
un devis à hauteur de 4 027,60 € HT concernant les travaux de raccordement.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- **Accepte** le devis présenté par ENEDIS à hauteur de 4 027,60 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2017

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N°23-2017 : Devis Equipement cuisine

Le Maire expose à l'assemblée les différents devis présentés pour l'équipement de la future cuisine qui devront être livrés et installés.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- **Accepte** le devis présenté par la société SCHULTZ à hauteur de 16 162 € HT
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 7 (dont 1 procuration) Contre : 4 (dont 1 procuration) Abstention : 0
--

N°24-2017 : Rythmes scolaires

Le Maire explique à l'assemblée que suite à la parution au Journal Officiel du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 laissant le choix aux Communes et Regroupement scolaires de maintenir les horaires des écoles telles qu'assurées actuellement (semaine à 4,5 jours) ou de revenir à une semaine à 4 jours en allongeant le temps de travail hebdomadaire (retour avant réforme).

Le Conseil d'école réuni le lundi 3 juillet 2017 en séance extraordinaire, demande aux conseils municipaux du RPI de se positionner en ce sens afin qu'une demande puisse être envoyée dans les délais à la DASEN qui rendra un avis définitif après consultation du Pôle transport de la Région en charge de l'organisation des transports scolaires.

Le Conseil municipal, après délibération, **DECIDE** :

- **Se prononce** en faveur du retour à la semaine à 4 jours
- **Charge** le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires auprès de la DASEN et de la Région conjointement avec le Président du Conseil d'école.
- **Demande** un traitement de ce dossier en urgence afin que cette décision soit applicable dès la rentrée de septembre 2017.
- **Autorise** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires en termes de ressources humaines et d'organisation du service périscolaire dès le passage à la semaine des 4 jours.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N°25-2017 : Subvention sortie scolaire

Le Maire donne lecture de la demande de subvention déposée par le Directeur de l'Ecole de Tromborn concernant une sortie scolaire qui a coûté 341,40 €.

Après délibération, le Conseil municipal DECIDE :

- D'allouer une subvention à hauteur de 170 €
- Charge le Maire de procéder au virement

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2017

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N°26-2017 : Poste Agent animation

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la réforme des carrières survenue à compter du 1^{er} janvier 2017 et à la requalification des emplois et des grilles indiciaires, il y a lieu de modifier le poste de l'agent d'animation.

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification de l'emploi créé le 30/06/2016 et pourvu par l'agent d'animation.

La nouvelle qualification de l'emploi sera déterminée de la sorte :

- Adjoint d'Animation à temps complet pour les fonctions d'agent d'animation au service périscolaire à compter du 1^{er} août 2017.

- Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint d'Animation, sur la base du 6^e échelon, IB 354, IM 330.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire, non titulaire ou sous forme de CAE (emploi aidé)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N°27-2017 : Motion contre la réforme des demandes de cartes d'identité et des passeports

Le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 sur la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et cartes nationales d'identité réforme de façon substantielle la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité (CNI) en mettant fin notamment au principe de territorialisation, et en instaurant une possibilité de pré-déclaration en ligne pour les demandeurs.

En effet, depuis mars 2017, seules les communes équipées d'un dispositif de recueil pour prise d'empreintes numérisée sont habilitées à délivrer les CNI, sachant que notre département ne compte que 27 communes disposant de cet équipement.

Si, dans le même temps, les demandeurs de CNI pourront réaliser une pré-déclaration en ligne auprès de l'une de ces communes, il faut souligner que cette démarche, censée réduire ensuite le temps d'attente au guichet, n'évitera pas à nos administrés les contraintes de déplacement.

Malgré le tollé provoqué par cette mesure au sein des élus locaux et la demande de report et de révision de cette réforme exprimée par l'Association des Maires de France, l'Etat a choisi de maintenir cette réforme -appliquée dans la précipitation-, se contentant d'indiquer que les communes désormais privées de cette compétence pouvaient néanmoins conserver un « lien » avec leurs administrés en mettant à leur disposition le matériel informatique leur permettant d'opérer cette pré-déclaration.

• Considérant que les communes dorénavant chargées des CNI seront confrontées à un afflux des demandes qui risque d'augmenter les délais de traitement des dossiers d'autant plus qu'il entraîne une augmentation de charges de personnel que très partiellement compensé par l'Etat ;

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2017

- Considérant que cette nouvelle procédure va engendrer de réelles difficultés pour nos habitants - et particulièrement pour les personnes peu mobiles-, difficultés que la pré-déclaration en ligne ne saurait résoudre ;

- Considérant que cette réforme ne peut que contribuer à la dégradation des services publics de proximité auxquels les élus locaux sont attachés ;

- Considérant encore qu'elle s'inscrit dans la droite ligne des politiques menées depuis des décennies et consistant à vider les communes de toute substance jusqu'à aboutir à leur disparition ;

Après délibération, le Conseil municipal s'oppose à cette mesure et demande une multiplication des dispositifs de recueil pour prise d'empreintes numérisées et leur affectation en concertation avec les élus locaux.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

N°28-2017 : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau

Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau en 2016 proposé par le SIEB
Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

Nombre de votants : 11 (dont 2 procurations) Pour : 11 (dont 2 procurations) Contre : 0 Abstention : 0
